



INSTITUT FRANÇAIS DE CHINE

Externalisation du service de restauration légère du Café de l'Institut français de Pékin

REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER DE SELECTION
Mercredi 8 août à 23h59

Maître d'ouvrage :
Institut Français de Chine
Adresse : 60 Tianzulu, Liangmaqiao, Chaoyang District Beijing 100600
Tel +86 (10) 85312242
Contact: Alix Angelelli, secrétaire générale adjointe du SCAC-IFC

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour but de désigner le prestataire du service de restauration légère du Café de l'Institut français de Pékin (IFP), Guangcai International mansion, Gongti Xi Lu n° 18, Chaoyang District, 100020, Beijing, et à qui sera remis en gestion le Café de l'Institut à compter du 1er novembre 2018.

2. Conditions de la mise en concurrence

2.1. Définition de la procédure

Cette consultation est gérée en procédure restreinte. L'appel à candidature est publié sur le site de l'Ambassade de France en Chine, Pékin. Les candidats sélectionnés recevront le dossier complet le 10 août 2018.

La présente consultation est réalisée selon une procédure adaptée respectant les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement entre les candidats et de liberté d'accès ;

- La consultation est publique : l'appel à candidature est publié sur le site de l'Ambassade de France en Chine;
- L'appel à candidatures est mis en ligne le 31 juillet 2018 en français et en anglais ;
- La phase d'appel à candidatures s'arrête le mercredi 8 août à 23h59 ;
- Les candidats sélectionnés seront notifiés au plus tard le vendredi 10 août et recevront le dossier complet de consultation ;
- La phase de consultation s'arrête le dimanche 2 septembre 2018 à 23h59 : aucun dossier ou complément ne sera accepté après cette date ;
- Le marché sera notifié au plus tard le 15 septembre 2018 par mail: une phase de négociation avec l'ensemble des candidats pourra avoir lieu au préalable afin de renégocier certaines clauses;
- Le prestataire participe à la phase de réflexion du réaménagement du rez-de-chaussée en septembre et octobre ;
- Une période de tuilage de deux semaines permettant l'installation du prestataire est à prévoir au mois d'octobre ;
- Le contrat commence le 1^{er} novembre 2018.

2.2. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Modalités de remise du dossier de consultation

3.1. Documents fournis aux candidats

Le dossier d'appel à candidatures ne contient que le règlement de consultation.

Les entreprises sélectionnées recevront un dossier de consultation complet le 10 août 2018 et comprenant :

- Le règlement de la consultation ;
- Le projet de contrat ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Le plan du rez-de-chaussée.

3.2 Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 8 août à 23h59.

4. Composition du dossier de candidature à remettre par les candidats et modalités de sélection

Tous les soumissionnaires doivent produire un dossier complet, en français et/ou en anglais comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

1. Une copie du certificat d'enregistrement de la société ;
2. Une note d'information présentant :
 - La description du candidat, son chiffre d'affaire sur les trois dernières années, son personnel, le nombre de points de vente qu'il exploite à Pékin ;
 - Ses références détaillées en matière de restauration ;
 - Un exemple de menus préexistants et proposés par le candidat ;
 - Une notice décrivant par le détail toutes les procédures suivies par l'entreprise pour le respect et le contrôle de la qualité de ses produits et de ses services ;
3. Une copie de l'autorisation à vendre des produits alimentaires ;
4. Une copie de l'attestation responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Le candidat a la possibilité de joindre tout autre document qui permettrait d'évaluer précisément sa prestation.

En cas de contradiction entre le dossier en anglais et le dossier en français, le texte en français prévaut.

Toute candidature incomplète sera éliminée.

5. Analyse des candidatures

L'ensemble des candidats remplissant les critères suivants seront admis à concourir :

1. Le candidat est légalement autorisé à fournir un service de restauration légère à Pékin
2. Le candidat a fourni des références similaires à la prestation demandée et qui peuvent attester du sérieux de l'entreprise;
3. Le candidat peut proposer un menu qui au moins en partie propose de la restauration française.

6. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les candidatures, en anglais et/ou en français, seront transmises par courriel au format pdf aux adresses suivantes :

alix.angelelli@institutfrancais-chine.com et administrationifp@institutfrancais-chine.com.

Elles peuvent également transmises par voie postale à l'adresse suivante :
Ambassade de France en Chine,
SCAC – IFC - Secrétariat général, 60, Tianze lu, Chaoyang Qu, 100600 Pékin à l'attention de
Madame Alix ANGELELLI.

Elles devront parvenir au SCAC-IFC, par courrier et par mail, au plus tard le mercredi 9 août
à 23h59.

7. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire qui pourrait être nécessaire aux candidats pourra être
obtenu aux adresses mail suivantes :

alix.angelelli@institutfrancais-chine.com ; laurence.guez-arzt@institutfrancais-chine.com

Toute information communiquée à l'un des candidats sera systématiquement communiquée à
l'ensemble des candidats s'étant manifestés.

8. Abandon de la procédure

Le Maître d'ouvrage peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs
d'intérêt général.

9. Indemnisation

Il n'est pas prévu d'indemnisation des candidats ayant participé à la consultation.